

Responsable de stage : Etienne Faure

BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant Contrat de Formation simplifié

A renvoyer à l'ADFPA avant le **29 novembre 2021**

455 rue du Colonel de Casteljau - B.P. 40417

39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex

Tél. 03.84.35.14.30 - Mail : adfpa39@jura.chambagri.fr

Je m'inscris à : « **Mieux se connaître et comprendre les autres avec l'ennéagramme** » (1721) des 9 et 10 décembre 2021.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel : Date naissance :

E-mail :

Production :

Statut :

Contributeur VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire de - de 65 ans à jour des cotisations MSA/contribution VIVEA).

Engagé dans un parcours installation

Salarié, l'employeur :

Autre, précisez :

Un chèque de 70 € (contributeur VIVEA à jour de leur cotisation et n'ayant pas atteint le plafond annuel de prise en charge VIVEA de 2250€) **ou de 360€** (autre) **à l'ordre de l'ADFPA est requis pour valider votre inscription.** En cas de non participation à une ou plusieurs journées, l'ADFPA vous facturera 150€/jour d'absence (cf Conditions générales de services)

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-contre et du règlement intérieur (accessible sur notre site internet : www.adfpa.fr) ET accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par l'ADFPA. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs, formateurs, aux participants des formations à des fins d'organisation.

Fait à, le

Signature :

Un courrier de confirmation sera adressé aux participants 5 jours avant le début de la formation.

Centre de formation

ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau - B.P. 40417 - 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél : 03.84.35.14.30 - Mail : adfpa39@jura.chambagri.fr
Site internet : www.adfpa39.fr
N° déclaration d'activité : 43390011239

Conditions générales de services de l'ADFPA

Reconnaissance de la certification « Qualiopi » pour les actions de formation selon l'article L.6316-1 du Code du Travail

Reconnaissance de la certification « Qualicert » par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Ori-entation Professionnelles (CNEFOP) comme satisfaisant au décret Qualité des Organismes de formation du 30/06/2015

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (CGS) ont pour objet de définir les modalités applicables à la réalisation des actions de formation par l'ADFPA. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de services.

ARTICLE 2 : Responsabilités

L'ADFPA s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. Le stagiaire s'engage à respecter les dispositions prévues aux présentes CGS.

ARTICLE 3 : La formation

1. Public : Les formations sont ouvertes à l'ensemble des actifs agricoles sans aucun niveau prérequis sauf si celui-ci est mentionné dans la présentation de la formation :

- Cotisants à VIVEA (actifs non-salariés relevant du Régime Agricole et à jour de leurs contributions VIVEA collectées par la MSA) : chef d'exploitation ou conjoint collaborateur, aide familial, éventuellement cotisant solidaire de moins de 65 ans.

- Non cotisants à VIVEA : personne engagée dans un parcours installation, conjoint non collaborateur, cotisant solidaire de plus de 65 ans, salarié agricole (d'exploitation, d'un Service de Remplacement, de SOELIS Emploi Partagé ou d'une entreprise para-agricole), personne en congé parental, étudiant, stagiaire, autres. Ces personnes doivent s'adresser au responsable de la formation pour connaître le coût pour leur participation et la possibilité de prise en charge par leur OPCO (Opérateurs de Compétences : ex OCAPAT). - Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec l'ADFPA, afin d'envisager les aménagements possibles.

2. Inscription : L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement (à l'ordre de l'ADFPA) ET validée par un courrier ou mail de confirmation qui parviendra au plus tard 5 jours avant le démarrage du stage. Pour les salariés et autres publics, c'est le renvoi signé de la convention de formation qui vaut confirmation d'inscription.

3. Tarif : Le coût indiqué (dans le tract) pour chaque formation est le coût pour un cotisant à VIVEA n'ayant pas atteint le plafond de prise en charge annuel de 2250€ (plafond 2021). Il est net de TVA et ne comprend pas le prix du repas. Au-delà du plafond annuel de prise en charge fixé par VIVEA à 2250€ (informations et détail sur www.vivea.fr) une contribution additionnelle (défini au démarrage de la formation) sera à la charge du stagiaire. Pour les autres publics (non cotisant à VIVEA), le tarif est indiqué dans le tract.

Cas particuliers : Quand la participation des stagiaires est à 0€, un chèque de caution est alors demandé pour valider l'inscription et sera restitué en fin de formation si le stagiaire a participé à la totalité de la formation.

L'inscription est nominative, la participation est due par chaque stagiaire pour l'intégralité du stage et non pas au prorata de la présence.

Une facture et une attestation de fin de stage seront adressées à chaque participant à l'issue de la formation. Elles doivent être conservées précieusement.

4. Horaires et déroulement des formations. Les horaires sont précisés dans le programme adressé aux participants avec le bulletin d'inscription. Des modifications sont susceptibles d'intervenir concernant les dates, lieux, horaires et intervenants ; chaque participant en est informé par le responsable du stage. Un support pédagogique est systématiquement remis au participant au cours ou à l'issue de la formation.

5. Annulation ou absence. Le participant peut se rétracter jusqu'à 16 jours avant le début du stage sans frais. Le stagiaire s'engage à être présent à l'intégralité du stage. En cas d'indisponibilité pour une journée, il doit prévenir l'ADFPA et préciser les raisons de son absence à minima 2 jours avant la journée de stage. En cas d'abandon en cours de stage ou de présence partielle de moins de 7 heures, la totalité des frais de formation engagée sera facturée.

En cas de présence partielle de plus de 7 heures, les frais de stage engagés (et non payés par l'OPCO ou VIVEA) seront facturés au prorata temporis de l'absence.

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de force majeure (facturation des prestations effectivement dispensées au prorata temporis) et accord express de l'ADFPA 16 jours avant le démarrage de la formation.

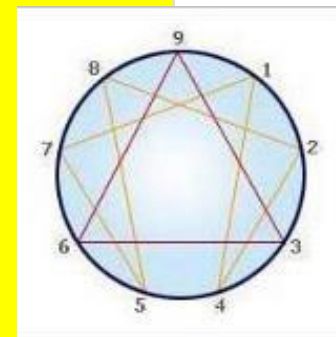
Dans le cas d'une formation cofinancée par du FEADER, le chèque de caution sera encaissé en cas de présence partielle à la formation.

Lors d'annulation ou de report de la part de l'organisme de formation (nombre de participants insuffisant...), l'ADFPA s'engage à prévenir les stagiaires au minimum 3 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'indisponibilité justifiée de l'intervenant ou d'intempéries).

6. Réclamation. Le stagiaire peut présenter toute réclamation par courrier postal adressé à ADFPA (455 rue du Colonel de Casteljau BP40417 39016 Lons-le-Saunier) ou par courrier électronique à l'adresse adfpa39@jura.chambagri.fr. L'ADFPA prendra contact avec lui au plus tard 48 heures ouvrées après réception et apportera une réponse écrite dans un délai de 15 jours.

ADFPA

Mieux se connaître et comprendre les autres avec l'ennéagramme



9 décembre

10 décembre

2021

Hauteroche



Programme au 28/10/2021

Mieux se connaître et comprendre les autres avec l'ennéagramme

Objectifs

- Mieux se connaître, se comprendre, à l'aide de l'ennéagramme afin de mieux communiquer ou travailler avec les autres (entre associés ou avec son environnement professionnel), et prévenir ou gérer les conflits.

Programme

Questionnaire préalable pour aider à découvrir son profil.

Journée 1 :

Présentation de l'ennéagramme.

Premiers exercices pour observer les situations qui mettent en état de stress, notamment en situation professionnelle.

Être capable de repérer son propre profil de fonctionnement à l'aide d'exercices et de témoignages vidéo

Journée 2 :

Être capable d'identifier les sentiments et réactions réflexes associées à chaque profil. Travail à partir de différentes situations proposées par l'intervenant ou les stagiaires.

Être capable de développer des attitudes de relation positives à partir des ressources son profil et des profils associés.

*Ils ont dit : « L'ennéagramme m'a permis de mieux me connaître et comprendre mes réactions, mieux connaître mes proches et mes collègues. »
« des pistes d'action aidantes dans les relations au quotidien. »*

Public

Agriculteurs/trices ou salariés de Franche Comté

Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec l'ADFPA, afin d'envisager les aménagements possibles

Pré requis

- Aucun (questionnaire en amont de la formation)

Méthode

Apports théoriques et pratiques. Echanges d'expériences entre participants. Mise en pratique. Etudes de cas.

Modalités d'évaluation

Auto-positionnement au démarrage et à la fin de la formation

Intervenant

- Etienne Séguier, 53 ans, est coach de vie (Cultivetestalents.fr) et journaliste. Certifié en Ennéagramme, il anime aussi des sessions de communication bienveillante)
- Etienne Faure, formateur à l'ADFPA, (formation en cours avec le Centre d'Etude de l'Ennéagramme)

Durée, dates et lieu

2 jours – 9 et 10 décembre avril 2021 à Hauteroche.

Horaires

9h15-12h45/13h30-17h

Tarif

- Contributeur VIVEA : participation de 70 €. (être à jour de sa cotisation et ne pas avoir atteint le plafond annuel de prise en charge VIVEA de 2250€)
- Autres publics : 360€. (repas à la charge des participants)

En cas de non participation à 1 ou plusieurs journées, l'ADFPA vous facturera 150€/jour d'absence (cf Conditions générales de services).

Validation

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle doit être conservée précieusement.

Responsable de stage

Etienne Faure - Tél : 03.84.35.14.30

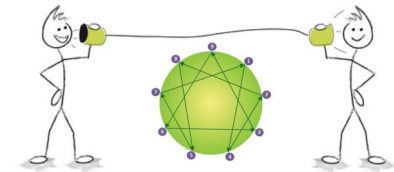
(cf coordonnées complètes au verso)

Pour les chefs d'entreprise au réel, cette formation vous donne droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt de 146,72 €

Ce qu'est l'Ennéagramme :

un outil de développement personnel pour comprendre ce qui complique nos relations avec les autres, nous met sous stress, mais aussi pour mieux valoriser nos talents.

Il distingue neuf types de personnalité (Enneas = 9), chacun se caractérisant par ce qu'il apporte aux autres, mais aussi par une façon de s'enfermer dans certains excès



Quelles sont vos attentes ?

Faites-nous part de vos attentes sur le sujet.
Nous les communiquerons à l'intervenant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI !

